ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES
N°...../PAZ

Avis d'achat sur bons de commande n° :28...../2026/B.G/R.H/A.Z

Le Gouverneur de la Province d'Azilal procède à l'achat sur bons de commande des prestations du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : **Achat de peinture pour l'entretien et réparation des bâtiments administratifs à la province d'Azilal**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Unité De mesure	Quantité	TVA	Garantie exigé
1	Peinture blanc laqué de 15kg ASTRAL	U	24	20%	
2	Peinture vinyl blanc de 30kg ASTRAL	U	40	20%	
3	Teinte à eau divers couleurs ASTRAL	U	60	20%	
4	Teinte à huile divers couleurs ASTRAL	U	40	20%	
5	Vernis cellulosique V14	L	80	20%	
6	Rouleaux de peinture 200 MM major	U	10	20%	
7	Rouleaux de peinture 100 MM bravo	U	10	20%	
8	Pinceaux rond N80 AKRO	U	12	20%	
9	White spirite- en bouteille 1L 1ERE CHOIX	U	60	20%	
10	Diluant cellulosique en bouteille 1L 1 CHOIX	U	60	20%	
11	Enduit Façade de 25kg	U	60	20%	

Lieu d'exécution : Province d'Azilal

Délai d'exécution ou date de livraison des prestations : 20 jours à compter du lendemain de la date de notification du bon de commande 14 NOV 2026

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le : à 10 h 30 min.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

N.B : Le concurrent ayant présenté l'offre le moins disant est invité, par fax confirmé ou par mail à produire des fiches techniques des articles n° 1 et 2 du présent avis d'achat sur bon de commande pour validation. A défaut de leur production ou de leur validation dans un délai de 24 heures à compter de la date de réception de l'invitation, il ne sera pas invité à confirmer son offre. Et le concurrent dont l'offre est classée la suivante est invité, dans les mêmes formes, à produire les fiches demandées jusqu'à l'attribution du bon de commande ou la déclaration de la procédure infructueuse.

ROYAUME DU MAROC * PROVINCE D'AZILAL * MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le Gouverneur
Hassan ZAITO